

**Droit de timbre de 16 euros  
acquitté, comme en fait foi le  
timbre fiscal apposé ici**  
au sens du D.P.R. n° 642/1972

**Droit de timbre de  
16 euros  
acquitté, comme en fait foi  
le timbre fiscal  
dématérialisé**  
au sens de l'autorisation de l'Agence  
des Impôts –  
Direction régionale de la Vallée  
d'Aoste réf. n° 8174/2012  
(reçu annexé)

**RÉGION AUTONOME VALLÉE D'AOSTE**  
Assessorat du Tourisme, des Sports et du  
Commerce  
**Organismes, professions du tourisme et sport**  
32, L'Île-des-Lapins  
11020 POLLEIN AO

**OBJET: DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES CONNAISSANCES  
LINGUISTIQUES DES PROFESSIONS DU TOURISME (Lois régionales  
n°2/1997 et 1/2003).**

*(Formulaire à remplir en majuscules, dans toutes ses parties)*

Je soussigné/e \_\_\_\_\_

né/e à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

code fiscal \_\_\_\_\_

**résidant à:** rue/hameau de \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_ code postal \_\_\_\_\_ province \_\_\_\_\_

tél. \_\_\_\_\_ courriel \_\_\_\_\_

**Adresse pour la correspondance (si autre que celle de résidence) :**

Rue/hameau de \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_ code postal \_\_\_\_\_ province \_\_\_\_\_

**AVERTI DES FAITS SUIVANTS:**

- la DGR n° **795** du **19 juin 2017** a défini comme suit les niveaux minimaux de connaissance des langues en tant que spécialisations pour chacune des professions du tourisme visées aux lois régionales n° 2/1997 et 1/2003, compte tenu du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL):

- ACCOMPAGNATEUR TOURISTIQUE: **B2**
- ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE: **B1**
- GUIDE DE LA NATURE: **B2**
- GUIDE TOURISTIQUE: **C1**
- MONITEUR DE VÉLO TOUT TERRAIN: **B1**
- DIRECTEUR DES PISTES: **B2**
- PISTEUR-SECOURISTE: **B1**

- la connaissance de la langue française (sauf pour la profession de guide touristique) est un prérequis pour obtenir le certificat d'aptitude indiqué ci-après;

- des sanctions sont prévues en cas de déclaration mensongère, de faux en écriture ou d'usage de faux, par le code pénal, par les lois spéciales en la matière (l'article 76 du décret du président de la République n° 445/2000 et l'article 39 de la loi régionale n° 19/2007) et par les articles 46 et 47 du décret du président de la République n° 445 du 28 décembre 2000 (Texte unique des mesures législatives et réglementaires en matière de documentation administrative), ainsi que par les articles 30, 31 et 32 de la loi régionale n° 19 du 6 août 2007 (Nouvelles dispositions en matière de procédure administrative et de droit d'accès aux documents administratifs);

## DÉCLARE

- être citoyen italien ou d'un autre État de l'Union européenne (*préciser: \_\_\_\_\_*)  
ou d'un État ne faisant pas partie de l'Union européenne (*pour les personnes résidant régulièrement en  
Italie, préciser: \_\_\_\_\_*);
- avoir obtenu le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de référence au cours de l'année  
\_\_\_\_\_ auprès de \_\_\_\_\_ et être **en  
règle du point de vue de l'inscription au tableau professionnel régional de la Vallée d'Aoste**, au  
titre de la profession de:
- ACCOMPAGNATEUR TOURISTIQUE                       MONITEUR DE VÉLO TOUT TERRAIN
- ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME ÉQUESTRE     DIRECTEUR DES PISTES
- GUIDE DE LA NATURE                                       PISTEUR-SECOURISTE
- GUIDE TOURISTIQUE

*(ajouter éventuellement une copie de la documentation attestant la souscription d'une assurance en  
cours de validité)*

- avoir obtenu la/les certification/s linguistique/s suivante/s (*indiquer l'organisme certificateur et le  
niveau minimum requis prévu par le CECRL*): \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## DEMANDE

la reconnaissance de ma connaissance des langues étrangères suivantes, aux termes de la D.G.R. n° 795 du  
**19 juin 2017**:

- français (*pour la profession de guide touristique uniquement*)
- anglais
- espagnol
- allemand
- russe
- autre/s langue/s \_\_\_\_\_

***Je joins à la présente demande:***

- une photocopie de la documentation attestant la certification linguistique relative à chaque langue  
étrangère pour laquelle je demande la reconnaissance;
- une photocopie de ma pièce d'identité en cours de validité, si la demande est transmise par courrier.

**LA PRÉSENTE DEMANDE PEUT AUSSI ÊTRE TRANSMISE PAR COURRIER, À L'ADRESSE SUSMENTIONNÉE**

Si le formulaire n'est pas signé en présence d'un employé du Département du Tourisme, des Sports et du Commerce, **joindre la copie d'une pièce d'identité du requérant en cours de validité**, aux termes de l'article 38 du décret du président de la République n° 445 du 28 décembre 2000.

Date \_\_\_\_\_

**SIGNATURE**

\_\_\_\_\_  
(aux termes de l'article 38 du D.P.R. n° 445/2000)

**ESPACE RÉSERVÉ AU BUREAU**

Je déclare que la signature ci-dessus a été apposée en ma présence.

Le préposé

\_\_\_\_\_

**INFORMATION AU SENS DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE 2016/679, DIT RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)**

**TITULAIRE DU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Le titulaire du traitement des données est la Région autonome Vallée d'Aoste, en la personne de son représentant légal *pro tempore*, installé au n° 1 place Deffeyes à Aoste (11100) et joignable à l'adresse suivante de courrier électronique certifié: [segretario\\_generale@pec.regione.vda.it](mailto:segretario_generale@pec.regione.vda.it).

**DÉLÉGUÉ AU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Le délégué au traitement des données est le Dirigeant de la S.O. Organismes, professions du tourisme et sport, M.me Chenal Nadia, (tél.: 0165/527633 – courriel: [n.chenal@regione.vda.it](mailto:n.chenal@regione.vda.it)).

**ADRESSES DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)**

Le responsable de la protection des données pour la Région autonome Vallée d'Aoste peut être contacté aux adresses suivantes: [privacy@pec.regione.vda.it](mailto:privacy@pec.regione.vda.it) (pour les titulaires d'une adresse de courrier électronique certifié) ou [privacy@regione.vda.it](mailto:privacy@regione.vda.it). Les communications doivent toujours être adressées « à l'attention du *Data Protection Officer (DPO)* de la Région autonome Vallée d'Aoste ».

**FINALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Les données à caractère personnel collectées sont traitées – notamment au format numérique – et utilisées aux fins institutionnelles inhérentes à la procédure pour laquelle elles ont été fournies, à savoir la reconnaissance des connaissances linguistiques des professions du tourisme, et aux procédures prévues par les l.r. n° 2/1997 et 1/2003. La communication des données est nécessaire au bon déroulement de la procédure susmentionnée. En cas de refus de communiquer les données demandées, il ne pourra être donné suite à la requête à laquelle fait référence cette information.

**COMMUNICATION ET DIFFUSION DES DONNÉES**

Toutes les données collectées sont traitées par le personnel de la structure Organismes, professions du tourisme et sports et du Département du tourisme, des sports et du commerce. Les données pourront aussi être traitées par le personnel d'autres bureaux de l'Administration régionale, en vue de la finalité dudit traitement. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf dans les cas prévus par la loi, et ne seront pas divulguées.

**PÉRIODE DE CONSERVATION DES DONNÉES**

Les données sont conservées sur papier ou au format numérique dans les locaux du Département du tourisme, des sports et du commerce situés 32a, lieudit L'Île-des-Lapins - 11020 Pollein (AO), en vue de la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été fournies et pour la durée prévue par la réglementation en matière de conservation des documents administratifs - notamment à des fins d'archivage - et, dans tous les cas, dans le respect des principes de licéité, de nécessité et de proportionnalité du traitement.

**DROITS DU TITULAIRE DES DONNÉES**

Le titulaire des données a la faculté d'exercer à tout moment les droits visés aux articles 15 et suivants du Règlement UE/2016/679 : il a en particulier le droit de demander la rectification ou l'effacement des données qui le concernent, ainsi que la limitation du traitement, ou celui de s'opposer au traitement desdites données, et ce, en présentant une réclamation au *DPO* de la Région autonome Vallée d'Aoste, aux adresses susmentionnées.

**DROIT DE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION**

Au sens de l'article 77 du Règlement UE/2016/679, toute personne considérant que le traitement des données qui la concernent est effectué en violation des dispositions dudit règlement peut envoyer une réclamation au Garant pour la protection des données, à l'adresse indiquée sur le site [www.garanteprivacy.it](http://www.garanteprivacy.it).